

21 février 2012

12.310

**Question des commissaires libéraux-radicaux de la CGF****Taux d'encadrement**

Le point 4 du rapport 11.106 (Taux d'encadrement) signale que le Conseil d'Etat entre en matière "partiellement" sur la recommandation HarmoS et consorts.

Comment compte-t-il alors répondre à cette proposition de 1 EPT pour 450 élèves alors que le Grand Conseil a adopté à la quasi unanimité le rapport sur la nouvelle organisation scolaire prévoyant 1 EPT pour 500 élèves?

Signataires: J.-B. Wälti, O. Haussener, Ph. Haeberli, C. Guinand et Ch. Häsler.